



**26^{ème} session du Conseil exécutif
de l'Organisation islamique
pour l'Education, les Sciences et la Culture
-ISESCO-**

Rapport final

Rabat, 12-14 décembre 2005

Rapport final

Le Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO- a tenu, par la Grâce de Dieu, sa vingt-sixième session à Rabat, capitale du Royaume du Maroc, du 10 au 12 Zhul Qida 1426 H, correspondant au 12-14 décembre 2005. Les honorables membres du Conseil exécutif ainsi que leurs accompagnateurs ont été présents et pris part aux travaux de cette session, à l'exception des représentants de la République du Tadjikistan, de la République du Kirguizstan, de la République Libanaise, de la République de Surinam et de la République Fédérale du Nigéria (Annexe 1 : liste des membres du Conseil Exécutif présents ou leurs suppléants).

1- La séance d'ouverture s'est tenue en présence de Son Excellence Dr Habib El Malki, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique au Royaume du Maroc, Président de la Commission nationale marocaine pour l'Education, la Culture et les Sciences, de Son Excellence M. Mahmud Farshidi, ministre de l'Education en République islamique d'Iran, Président de la huitième Conférence générale de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO-, de Son Excellence Dr Mabrouk Ali Ghaid, Secrétaire général de la Commission nationale libyenne pour l'Education, la Culture et les Sciences, Président du Conseil exécutif de l'ISESCO, de Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO-, de MM. les Secrétares des Commissions nationales et des responsables des parties compétentes dans les Etats membres, de Leurs Excellences MM. les ambassadeurs des Etats membres accrédités au Royaume du Maroc, pays du siège, ainsi que plusieurs représentants d'organisations internationales et régionales et une pléiade d'hommes de pensée, de culture et de médias.

2- Après lecture de versets du Coran, Son Excellence Dr Habib El Malki, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique, Président de la Commission nationale marocaine pour l'Education, la Culture et les Sciences, a pris la parole pour souhaiter la bienvenue à MM. Les membres du Conseil exécutif et leur rendre hommage pour les efforts qu'ils déploient pour la conception et la concrétisation de projets scientifiques qui cadrent avec les principes fondateurs de l'Organisation islamique. Il a salué la Direction générale de l'Organisation islamique pour avoir veillé à l'activation des différentes résolutions et recommandations émises par les Conférences générales et les conférences spécialisées qu'elle a organisées. Il a expliqué que ce dynamisme donne à l'Organisation islamique davantage de vitalité et de crédibilité et lui confère davantage de distinction et de rayonnement. Il en a voulu pour preuve le contenu et la qualité des rapports soumis au Conseil exécutif en sa vingt-sixième session, ce qui confirme l'ampleur des efforts et des actions engagés par l'Organisation dans

les champs de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. A ce propos, il a rappelé que l'envergure de l'Organisation ne se limite pas à son environnement islamique mais s'étend également aux niveaux international et humain et indiqué que l'Organisation est appelée, à l'instar des autres organisations arabes et islamiques, à répondre de manière constante aux besoins des générations futures et aux aspirations visant à promouvoir la société du savoir, de la science et de la technologie, la société des nobles valeurs humaines, des valeurs de justice, d'équité et d'égalité des chances dans les domaines de l'enseignement et de la participation à tous les champs de développement. Il a, en outre, souligné que les ambitions affichées sont en harmonie avec les principes et la Charte fondatrice de l'Organisation, qui jouit d'un important capital de crédibilité, et avec les objectifs qu'elle se fixe en permanence, expliquant ce succès par la volonté de son Directeur général, la compétence de ses cadres, la diversité des contenus de ses programmes et la politique de coordination, de dialogue et de concertation avec les organisations et les instances régionales et internationales.

En concluant son intervention, Son Excellence M. le ministre a félicité le Directeur général de l'Organisation islamique pour sa distinction au Forum euro-méditerranéen qui lui a décerné le Prix Crans Montana, en considération de son rôle dans le renforcement du dialogue entre les cultures et les civilisations.

3- La parole a ensuite été donnée à Son Excellence M. Mahmoud Farshidi, ministre de l'Éducation de la République islamique d'Iran, Président de la huitième Conférence générale de l'Organisation islamique, qui a prononcé des mots de bienvenue aux membres du Conseil exécutif en leur souhaitant beaucoup de succès dans la discussion et l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la vingt-sixième session du Conseil exécutif. Il a également salué l'Organisation pour ses excellents résultats dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication, rendant hommage par là même à la sage administration de Son Excellence, Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'Organisation islamique.

Dans son allocution, il a évoqué la nature de la campagne hostile dirigée par l'Occident contre l'islam et les Musulmans pour déformer l'identité culturelle de la Oumma, bafouer ses valeurs et ses traditions et vilipender la civilisation islamique. A cet égard, il a appelé à la préservation de cette identité à travers la mise en œuvre d'activités et de programmes dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de l'information afin de contrecarrer cette campagne déroutante et injuste, renforcer et construire l'identité de la Oumma. Après avoir évoqué les différentes crises auxquelles fait face le Monde islamique, il a mis l'accent sur la crise des domaines scientifique et technologique, rappelant que leur développement constitue un préalable pour la renaissance et la prospérité.

Son Excellence M. le ministre a conclu son intervention en confirmant que la République islamique d'Iran est prête à mettre son expertise dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture à la disposition de tous les Etats membres de l'Organisation.

4- Son Excellence Dr Mabrouk Ali Ghaid, Président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a ensuite prononcé une allocution où il a d'abord salué les membres du Conseil, en souhaitant que leurs travaux soient couronnés de succès, afin de renforcer davantage l'action de l'Organisation islamique et propulser la Oumma pour recouvrer la place qui lui revient parmi les nations du monde. Il a, par ailleurs, salué les efforts consentis par l'Organisation islamique en vue de jeter les bases d'une action islamique concertée dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture. En outre, il a mis en exergue le rôle distingué qu'assume Son Excellence, Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique. Dans son allocution, il a également fait mention des défis intellectuels, politiques, économiques et sociaux qui se posent aux Etats membres, précisant que leur résolution passe par une analyse objective et rigoureuse de la situation actuelle et ce, dans le but de permettre à la Oumma de retrouver sa position de leader et son éclat civilisationnel. A cet effet, il a invité à poursuivre les efforts en vue de répondre aux besoins croissants des Etats membres dans les domaines d'action de l'Organisation et concrétiser son aspiration au progrès et au développement.

Pour conclure son allocution, le Président du Conseil exécutif a invité les membres du Conseil exécutif à suivre avec attention et rigueur l'action et les projets de l'Organisation et apporter toutes les propositions à même de développer et d'améliorer ses résultats.

5- Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique a, de son côté, prononcé une allocution où il a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance à Leurs Majestés, Altesses et Excellences, Chefs d'Etats des Etats membres pour la confiance qu'ils placent dans l'Organisation islamique et pour le soutien apporté par leurs gouvernements. Il a remercié, en particulier Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, pays du siège, pour la protection, l'assistance et le soutien continus que Sa Majesté apporte à l'Organisation islamique.

Le Directeur général a souligné que l'Organisation islamique s'est penchée, cette année, sur l'élaboration du projet de Plan d'action triennal pour les années 2007-2009 en tenant compte des perspectives d'avenir et des mutations internationales et en s'appuyant sur les contenus du Plan d'action à moyen terme 2001-2009. Il a précisé que ce projet sera soumis par l'Organisation à l'honorable Conseil lors de cette session afin d'être discuté, examiné, approfondi avant de l'adopter et de recommander de le soumettre à la Conférence générale en ce même mois de l'année prochaine (2006) pour adoption.

Le Directeur général a affirmé que le taux d'exécution des programmes et activités de l'ISESCO au cours de cette année dénote l'efficacité de ses actions et l'évolution remarquable de son parcours. En effet, les différentes directions spécialisées et les multiples services de l'Organisation ont réalisé 415 activités sur un total de 500 activités programmées, soit un taux d'exécution de 83% de l'ensemble des activités programmées, enregistrant ainsi un net progrès par rapport à la deuxième année du précédent Plan d'action triennal (2001-2003).

Le Directeur général a, en outre, indiqué que les efforts de l'Organisation ont été axés de manière équilibrée sur des questions et sujets importants et prioritaires dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture tels que le renforcement de l'enseignement originel, le soutien des programmes d'alphabétisation, la diffusion de l'éducation aux droits de l'homme et de la culture de la justice et de la paix, le soutien aux Etats membres pour la construction des capacités dans le domaine des biotechnologies, la diffusion de l'enseignement scientifique et électronique, la promotion de la culture pour tous en vue d'instaurer la société du savoir et la consécration du dialogue, de la compréhension, de l'entente et de la coexistence entre les civilisations, les cultures et les religions.

Le Directeur général a, par ailleurs, souligné que l'élargissement du champ d'action de l'Organisation islamique a permis à celle-ci de s'ouvrir encore plus sur les organisations internationales et les questions qui préoccupent la communauté internationale, en vue de faire entendre la voix des Etats membres dans les forums internationaux et mettre en exergue ses prises de position quant aux questions et défis du monde actuel.

En concluant, le Directeur général a affirmé que la conjoncture délicate que traverse le Monde islamique exige de celui-ci de fédérer ses efforts dans le cadre de l'action islamique commune, afin de passer de l'étape de coopération dont l'objectif est de faire face à une question ponctuelle à l'étape de la coopération basée sur la planification en vue de répondre aux exigences du présent et de l'avenir, la finalité étant de renouveler l'édification civilisationnelle du Monde islamique.

6- A la fin de la séance d'ouverture, Son Excellence Mohammed bin Joumâa bin Hindi, Secrétaire général de l'administration et des affaires financières au ministère de l'éducation, de l'enseignement et de la jeunesse dans l'Etat des Emirats Arabes Unis, a reçu des mains du Directeur général de l'Organisation le Prix de l'ISESCO pour la lutte contre l'analphabétisme dédié aux organisations non gouvernementales dans les Etats membres, lequel prix a été remporté au titre de l'an 2005 par l'Association « Nahdat Al Mara'a Al-Dhubyania » aux Emirats Arabes Unis, exprimant ainsi la considération de l'Organisation pour les efforts distingués consentis par cette association en matière d'alphabétisation. Il a annoncé que l'Association fait don de la valeur du prix au profit d'une organisation oeuvrant dans ce domaine dans un des Etats membres.

7- Les membres du Conseil exécutif de l'Organisation, les Secrétaires généraux des Commissions nationales, les responsables des parties compétentes dans les Etats membres et les ambassadeurs des Etats membres accrédités à Rabat ont effectué une visite au nouveau siège de l'Organisation islamique.

8- Au début de la première séance de travail, le Président du Conseil exécutif a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil représentant la République islamique d'Iran, la République populaire du Bangladesh, la Malaisie, le Royaume du Maroc, la République islamique de Mauritanie et la République du Niger. Il a, par ailleurs, reçu les félicitations du Directeur général de l'ISESCO pour sa désignation en tant que nouveau membre et Président du Conseil.

Le Président du Conseil exécutif a ensuite présenté le projet d'ordre du jour de la 26^{ème} session du Conseil exécutif et le projet de programme de travail de la session. Après délibérations, les deux projets ont été adoptés tel qu'annexés au présent rapport (annexes 2 et 3).

9- Le Directeur général a présenté son rapport sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 25^{ème} et 26^{ème} sessions du Conseil exécutif, rappelant au début de son exposé la méthodologie adoptée par la Direction générale pour la présentation des données relatives à la mise en oeuvre quantitative et qualitative des activités et ce, conformément aux recommandations du Conseil exécutif, et soulignant que l'ISESCO a programmé, au titre de cette année, 500 activités dont elle a exécuté 119 dans le domaine de l'éducation, 122 dans le domaine des sciences, 104 dans le domaine de la culture et de la communication, 37 dans le domaine des relations extérieures et de la coopération, 7 dans le domaine de l'information et de la documentation, 22 dans le domaine de la planification, des études et de l'évaluation et 4 dans le domaine de la presse, soit un total de 415 activités représentant 83% des activités programmées. Il a indiqué que ces chiffres dénotent une nette progression par rapport à la 2^{ème} année du plan d'action triennal 2001-2003 au titre de laquelle les activités mises en oeuvre ont été de l'ordre de 367 activités.

Ces activités comprennent 139 stages de formation et ateliers de travail nationaux et régionaux qui ont bénéficié à 2271 enseignants, formateurs, experts et responsables pédagogiques et administratifs ressortissants des Etats membres ou faisant partie des communautés musulmanes des Etats non membres. L'Organisation a envoyé 35 enseignants de la langue arabe et de l'éducation islamique dans les universités et les établissements d'enseignement en Afrique, Asie et Amérique latine. Elle a, de plus, assuré la formation de 500 enseignants titulaires du certificat de l'enseignement secondaire au Centre pédagogique de l'ISESCO à la République du Tchad. L'Organisation a également axé ses activités sur le renforcement de la recherche scientifique pointue dans les Etats membres et a mis en oeuvre, dans le cadre du Centre de l'ISESCO pour la Promotion de la Recherche scientifique, 16 activités.

Consciente qu'elle est de l'importance des facteurs de l'environnement, de la santé et de la population dans le processus du développement durable, l'Organisation a tenu ou pris part à 34 activités axées sur les questions de l'environnement, de la santé et de la population d'un point de vue islamique. Convaincue, par ailleurs, que les enfants du Monde islamique constituent un potentiel pour l'avenir, l'Organisation islamique a tenu **la première Conférence islamique des ministres chargés de l'enfance** qui a adopté un document de référence pour l'action islamique commune dans ce domaine intitulé : "**Déclaration de Rabat sur les questions de l'enfance dans les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique**". L'ISESCO a, en outre, poursuivi les réunions des présidents des centres culturels et associations islamiques en Europe, Asie, et Amérique latine dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie de l'Action culturelle islamique en Occident. Le nombre d'activités exécutées au profit des minorités musulmanes et des musulmans en Occident a atteint 27. En application des décisions, résolutions et recommandations du Conseil exécutif et de la Conférence générale appelant à l'intensification des efforts pour le

soutien des établissements éducatifs, scientifiques et culturels endommagés par les guerres dans certains Etats membres, l'Organisation a dédié une grande partie de ses programmes à ces établissements en Palestine, Irak, Afghanistan et Somalie. Le nombre total des activités exécutées dans ce cadre a atteint 34 activités.

Le Directeur général a affirmé qu'en application des préceptes islamiques appelant à la coopération et à la solidarité et compte tenu de la place de choix qu'occupe l'Organisation islamique dans le concert des organisations internationales, l'ISESCO a signé cette année 9 nouveaux accords de coopération, ce qui porte le nombre d'accords signés avec les organisations et instances régionales et internationales à 142. Dans le cadre de la dynamisation des bureaux régionaux de l'ISESCO à Sharjah et à Téhéran, la Direction générale a veillé à les faire participer à la mise en oeuvre des activités programmées pour l'année 2005. En effet, les bureaux de Sharjah et de Téhéran ont exécuté respectivement 20 et 30 activités. Le niveau d'exécution de ces activités était en général prometteur.

A l'issue de son exposé, le Directeur général a donné au Conseil un aperçu sur la participation positive et fructueuse aux travaux de la 3ème session extraordinaire de la Conférence du Sommet islamique (Makkah al-Mokarramah, 7-8 décembre 2005) ainsi que sur ses rencontres avec nombre de dirigeants du monde islamique participant au Sommet, lesquels lui ont exprimé leur satisfaction et leur considération quant au rôle distingué que joue l'ISESCO, en vue du développement de l'action islamique commune, en particulier dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication dans les Etats membres.

Ils ont réaffirmé leur confiance quant à la capacité de l'ISESCO d'assurer les missions de suivi et de mise en oeuvre des projets et activités relevant de ses compétences, dans le cadre du projet de programme décennal pour faire face aux défis auxquels est confrontée la Oumma islamique au 21ème siècle, adopté par le Sommet.

10- Avant d'entamer les débats, le Conseil exécutif a salué la mémoire du défunt Jihad Karashouly, ancien représentant de l'Etat de Palestine au Conseil exécutif de l'ISESCO.

11- Au cours des débats sur **le rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre la 25^{ème} et la 26^{ème} sessions du Conseil**, les observations des membres du Conseil se sont axées sur les points suivants :

- Continuer à dédier davantage de programmes et d'activités au renforcement de la culture de la tolérance et de l'acceptation de l'Autre et ce, de manière à servir les objectifs de l'Appel de Amman sur la tolérance et la modération en Islam et de la Déclaration de Makkah rendue par la 3^{ème} session extraordinaire du Sommet islamique.

- Consacrer aux Etats membres davantage de programmes et d'activités axés sur la formation des formateurs dans les domaines de compétence de l'Organisation.

- Organiser une conférence régionale sur les défis auxquels sont confrontés les Musulmans en Afrique et mettre en valeur l'importance de la diversité culturelle en Afrique afin de renforcer la culture de la paix et de la justice.

- Appeler le Directeur général à effectuer des visites dans des Etats membres africains pour s'enquérir sur place de la situation des établissements éducatifs, scientifiques et culturels.

- Activer la solidarité islamique avec les pays frappés par les catastrophes naturelles et l'extrémisme, en leur dédiant des activités entrant dans le cadre des compétences de l'Organisation.

- Prévoir davantage d'activités dédiées aux questions de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles.

- Poursuivre le renforcement des capacités des Commissions nationales dans les Etats membres et assister les Etats membres non arabophones dans le domaine de la formation des enseignants de la langue arabe, et prévoir davantage d'activités concernant l'exploitation des technologies dans les domaines éducatifs.

- Orienter les activités de l'Organisation de manière à mieux les adapter aux besoins et priorités des Etats membres.

- Elaborer un guide méthodologique pour l'intégration des valeurs islamiques appelant à la quête du savoir dans les curricula.

- Appeler l'Organisation islamique à publier les études présentées par le Directeur général dans les forums internationaux, les faire parvenir aux institutions spécialisées dans les Etats membres dans les trois langues et les diffuser sur Internet afin d'en généraliser l'intérêt.

- Faire parvenir aux Etats membres les ouvrages élaborés sur l'islam par des penseurs objectifs non musulmans.

- Veiller à évaluer les résultats des soutiens octroyés par l'Organisation islamique aux Etats membres.

12- Les membres du Conseil exécutif ont exprimé leurs vifs remerciements et leur profonde reconnaissance au Directeur général et à ses collaborateurs pour les efforts distingués qu'ils ont déployés en vue de mettre en œuvre les programmes et activités de l'Organisation. Ils ont rendu hommage au Directeur général pour les démarches assidues qu'il ne cesse d'entreprendre sur la scène internationale en vue de redresser l'image stéréotypée portant préjudice à l'islam et aux Musulmans en Occident et d'élargir les domaines de coopération avec les organisations internationales et régionales et les institutions islamiques et arabes en vue de l'exécution des programmes, en rationalisant les dépenses et en prenant en considération les besoins prioritaires des Etats membres et des communautés musulmanes. A cet égard, le représentant de la Bosnie-Herzégovine a mis

l'accent sur la nécessité d'aplanir les obstacles administratifs et procéduraux, qui ont entravé la mise en œuvre des activités de l'Organisation dédiées à son pays au titre de 2005.

Le Conseil a, par ailleurs, exprimé sa satisfaction quant à la célérité avec laquelle le Directeur général interagit avec les événements et les mutations qui intéressent le monde islamique et de ses prises de position pertinentes à cet égard. Le Conseil a exprimé sa haute appréciation quant à la contribution distinguée du Directeur général à la 3^{ème} session extraordinaire du Sommet islamique et s'est dit fier de la confiance dont l'Organisation est dépositaire de la part des dirigeants du monde islamique, laquelle confiance est traduite par la mission que le Sommet lui a confié et qui consiste à assumer le suivi de l'exécution des activités et programmes relevant de ses compétences, dans le cadre du programme d'action décennal pour faire face aux défis auxquels est confrontée la Oumma au 21^{ème} siècle, adopté par le Sommet. Il a réaffirmé que les Etats membres s'engagent à soutenir l'Organisation islamique pour réaliser ces missions.

. Le Conseil a, par la suite, adopté le rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 25^{ème} et 26^{ème} sessions du Conseil exécutif, en prenant en compte les observations et les propositions des membres du Conseil, et recommandé à la 9^{ème} session de la Conférence générale l'adoption de ce rapport.

13- Le Directeur général a, ensuite, présenté **le rapport financier et les comptes de clôture au titre de l'exercice 2004, couvrant la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004** et représentant les comptes de la première année du Plan d'action triennal 2004-2006. Il a indiqué que l'Organisation a reçu, en 2004, un total de 6.253.746 \$US, dont 5.474.126 \$US représentant les quotes-parts des Etats membres versées au titre de l'exercice 2004, lesquelles représentent 40% du budget prévisionnel de l'Organisation pour cette année, qui est de 13.700.151 \$US. Il a assuré que ce montant demeure insuffisant eu égard au volume des programmes et activités inscrits dans le cadre du Plan triennal de l'Organisation et qu'il fallait réaliser, alors que les ressources financières extrabudgétaires n'ont guère dépassé 859.125 \$US.

Concernant les dépenses effectives pour les programmes et activités au cours de l'année 2004, le Directeur général a rappelé que les dépenses financières de l'Organisation pour l'exercice 2004 ont atteint un total de 7.498.745 \$US, dont 14% ont été allouées aux dépenses relatives à la politique générale, 70% à la mise en œuvre des programmes et activités de soutien et 16% aux dépenses communes.

Le rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2004 contient également le compte de clôture et le compte d'exploitation, au 31 décembre 2004, de la Caisse d'Indemnité de Fin de Service et de la Caisse Mutuelle du Personnel de l'IJESCO.

14- Le représentant de la société d'Audit a, ensuite, présenté le rapport de la société au titre de l'exercice 2004 et s'est félicité de la régularité des procédures comptables suivies et des comptes de l'Organisation.

Le rapport a, par ailleurs, constaté que le compte de gestion reflète fidèlement les écritures comptables des registres de l'Organisation et qu'aucune irrégularité n'a été relevée par rapport aux normes en vigueur au sein de l'Organisation.

15- Suite à cela, le président de la Commission de Contrôle a présenté le rapport de la Commission au titre de l'exercice 2004 et a expliqué que la Commission a examiné le rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2004, lequel fait état de données complètes et claires sur le déroulement des opérations financières et administratives de l'Organisation. Il a estimé que celles-ci reflètent de manière claire le bon fonctionnement et les performances satisfaisantes de la gestion administrative et financière de l'Organisation, exprimant, dans ce même contexte, sa satisfaction quant à l'augmentation du nombre d'activités qualitatives et des projets mis en œuvre par l'Organisation au cours de cette période. Il a remercié les Etats membres qui ont versé leurs contributions au budget de l'Organisation au titre de l'exercice 2004 et incité les Etats membres qui n'ont pas encore versé leurs contributions à tirer profit des exonérations proposées et à s'acquitter de leurs contributions et leurs arriérés au budget de l'Organisation. Il a, de plus, exprimé la satisfaction de la Commission quant aux mesures administratives et financières liées à la construction du siège permanent de l'Organisation ainsi qu'à la tenue des comptes spécifiques aux programmes de coopération avec les organisations régionales et internationales.

16- Au cours des délibérations, les membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction quant à l'affectation d'une partie importante du budget de l'Organisation à la mise en œuvre des programmes et activités, soit 70% du budget général de l'Organisation. Ils ont exprimé leurs remerciements aux personnalités et parties ayant fait des dons à l'Organisation et exalté les efforts du Directeur général pour la rationalisation des dépenses et l'application des recommandations de la Commission de contrôle financier et la société d'Audit. Après délibérations, le Conseil a adopté le rapport financier du Directeur général et les comptes de clôture au titre de l'exercice 2004 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004), le rapport de la société d'Audit et le rapport de la Commission de contrôle financier au titre de l'exercice 2004. Il a approuvé la présentation de ces rapports à la prochaine Conférence générale, et a recommandé à celle-ci de l'adopter.

17- Par la suite, le Directeur général a présenté **son rapport sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation**, lequel a comporté trois chapitres dont les deux premiers ont été consacrés à l'état des contributions des Etats membres et celui des arriérés et ce, au titre de l'exercice 2004 ainsi qu'au titre des exercices précédents. Le troisième chapitre a rappelé l'intérêt accordé par le Conseil exécutif lors de ses sessions successives à cette question ainsi que les efforts déployés par celui-ci pour le règlement des arriérés. Le rapport a, en outre, signalé les efforts consentis par le Directeur général afin que nombre d'Etats membres s'acquittent de leurs arriérés en bénéficiant de l'opportunité offerte par la résolution de la huitième Conférence générale en ce qui concerne les facilités de paiement des arriérés.

18- Ensuite, le Directeur général a présenté son rapport sur l'application de **la décision du Conseil exécutif et de la résolution de la Conférence générale concernant l'exonération des Etats membres de leurs arriérés**, lequel comporte l'état des arriérés au titre de 2004 et 2005 et souligne les efforts déployés par le Directeur général pour inciter les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions et de leurs arriérés et bénéficier de la résolution de la huitième Conférence générale CG8/2003/3.2. En outre, le rapport présente en détail l'état des contributions et des arriérés des Etats membres au titre des années 2004 et 2005.

Par ailleurs, le Directeur général a indiqué que le montant des contributions perçues au titre de 2004 et 2005 des Etats membres ayant bénéficié de la résolution sur l'exonération a atteint **10.559.529 \$US**, alors que le montant des arriérés exonérés jusqu'à novembre 2005 s'élève à **11.580.568 \$US**. Il a présenté la liste des pays ayant bénéficié de l'exonération de 100% des arriérés jusqu'à 2002 et des pays ayant bénéficié de l'exonération de 50% des arriérés jusqu'à 2002.

19- Après délibérations, le Conseil a décidé d'adopter le rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation et le rapport du Directeur général sur l'application de la décision du Conseil exécutif et de la résolution de la Conférence générale concernant l'exonération des Etats membres de leurs arriérés. Il a ensuite exprimé ses remerciements et sa reconnaissance au Directeur général pour ses efforts et ses contacts intenses avec les Etats membres afin de recouvrer la plus grande partie des contributions. Le Conseil a en outre appelé le Directeur général à poursuivre la coordination et la concertation avec les Etats membres ayant des arriérés à travers les Commissions nationales et les membres de la Conférence générale et du Conseil exécutif en vue de recouvrer lesdits arriérés. Le Conseil a ensuite approuvé la présentation desdits rapports à la Conférence générale et a recommandé son adoption.

20- Le Directeur général a présenté son rapport sur le projet de construction du siège permanent de l'Organisation concernant l'état d'avancement des travaux pour la période se situant entre la vingt-cinquième et la vingt-sixième sessions du Conseil exécutif. A ce titre, il a montré que les travaux restants, relatifs à l'équipement de la salle plénière, à la décoration, à l'acoustique et à l'installation du matériel audio-visuel sont en progression. Il a, en outre précisé que les contrats passés avec les entreprises ont été conclus moyennant des coûts raisonnables.

Concernant le coût estimatif du projet, qui s'élève à six millions de dollars américains, les efforts du Directeur général ont permis de recueillir trois millions et vingt mille dollars américains octroyés par de hautes personnalités musulmanes. Le Directeur général a, en outre, indiqué qu'il allait poursuivre ses efforts pour obtenir des dons supplémentaires, tout en appelant les membres du Conseil exécutif à accorder de l'intérêt à ce projet et soutenir sa réalisation.

21- Lors des délibérations, le Conseil a proposé de prévoir un espace à l'intérieur du nouveau siège de l'Organisation pour l'organisation d'expositions périodiques des pièces du patrimoine et de la culture des Etats membres, de consacrer un espace approprié pour

commémorer la réalisation de ce grand projet durant le mandat du Directeur général Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, d'appeler les parties compétentes au Royaume du Maroc à l'émission d'un timbre-poste commémoratif de cet édifice civilisationnel. Il a également réitéré ses remerciements et sa gratitude aux hautes personnalités ayant fait des dons pour la construction du siège permanent de l'Organisation, ainsi qu'au gouvernement du Royaume du Maroc pour les facilités accordées en vue de réaliser ce projet, et au Directeur général et ses collaborateurs pour les efforts intenses, l'action soutenue et le suivi constant pour la réalisation de travaux de grande qualité tout en veillant à rationaliser les dépenses. Le Conseil a, ensuite, adopté le rapport du Directeur général sur le projet de construction du siège permanent de l'Organisation, recommandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la 27ème session et décidé de soumettre la question à la prochaine Conférence générale pour examen et décision.

22- Le Directeur général a présenté un exposé sur le projet de Plan d'action et budget au titre des années 2007-2009, soulignant que ce projet veille à assurer la continuité, la cohérence et la complémentarité entre les deux plans précédents et le plan d'action actuel, tout en en définissant les priorités et améliorant les contenus et les mécanismes de mise en œuvre. Il a précisé que la Direction générale de l'Organisation a puisé les grandes lignes de ce projet dans les observations et orientations de la Conférence générale et du Conseil exécutif, les conclusions des rapports d'évaluation de l'action de l'Organisation, les propositions et avis des commissions nationales concernant les activités réalisées, les besoins exprimés par les Etats membres et les engagements contenus dans les accords de coopération, les décisions et recommandations des conférences spécialisées pertinentes. Le projet vise quatre objectifs, à savoir, le développement du système éducatif, le renforcement de la recherche scientifique, l'activation de l'action culturelle dans les Etats membres et la contribution à la réduction du fossé numérique entre les Etats membres et les pays développés.

Concernant le contenu du projet de Plan d'action, le Directeur général a passé en revue les champs d'action et les axes se rapportant aux domaines de l'éducation, les sciences, la culture, la communication et les relations extérieures et la coopération ainsi qu'aux différents services de soutien et de fonctionnement.

Abordant les ressources financières du projet de plan d'action pour les années 2007-2009, le Directeur général a indiqué que le budget général du prochain plan d'action n'a connu aucune augmentation. En effet, à l'instar du budget précédent, il s'élève à 41.100.453 \$US, et ce malgré les nouveaux besoins exprimés dans le projet de Plan d'action afin de répondre aux exigences d'élargissement de l'action de l'Organisation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Monde islamique.

23- Lors des discussions qui ont porté sur le Projet de Plan d'action et budget pour les années 2007-2009, les membres du Conseil exécutif ont formulé les observations suivantes :

- Accorder de l'intérêt, dans le cadre des programmes annuels de l'Organisation et au titre de son Plan d'action (2007-2009), aux Etats membres victimes des catastrophes

naturelles, des conflits et des guerres, comme l'Irak, l'Afghanistan, la Somalie, le Pakistan et les pays affectés par le Tsunami.

- Prévoir davantage d'activités éducatives en faveur des catégories aux besoins spécifiques, dont l'enfance précoce.

- Mettre l'accent sur les programmes de formation destinés aux ressources humaines des Etats membres dans les domaines de compétence de l'Organisation.

- Veiller à intégrer dans le Plan d'action de l'Organisation les programmes qui présentent une priorité par rapport aux besoins des Etats membres et ce, en coordination avec les parties compétentes dans ces Etats.

- Accorder plus d'attention au suivi et à l'évaluation des activités et programmes mis en œuvre dans les Etats membres pour en apprécier les effets.

- Renforcer les mécanismes d'action relatifs à la concertation et à la coordination avec les parties compétentes dans les Etats membres lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des Plans d'action.

- Encourager la création de centres d'excellence dans le domaine de la recherche scientifique au sein des établissements de l'enseignement supérieur des Etats membres et mettre sur pied des centres régionaux de formation des formateurs dans les champs de compétences de l'Organisation.

- Activer, dans le cadre du Plan d'action triennal (2007-2009), le projet des écoles affiliées et des clubs de l'ISESCO au service des questions éducatives.

- Accorder un plus large espace aux applications de la biotechnologie dans les domaines de l'agriculture, de la médecine et de la pharmacie.

- Consacrer des activités dans le domaine des sciences sociales et humaines à la promotion des principes de démocratie, de justice sociale et de bonne gouvernance.

- Accorder davantage d'intérêt aux activités consacrées à l'enseignement dispensé aux éléments talentueux et surdoués en mettant l'accent sur la formation de spécialistes en la matière, la mise au point de programmes y afférent et l'organisation d'activités communes au profit des éléments talentueux et des surdoués dans les Etats membres.

- Reformuler certains objectifs contenus dans l'introduction du Plan d'action pour les rendre plus clairs et plus précis.

- Augmenter le budget alloué à l'entretien du nouveau siège de l'Organisation au titre du budget général du prochain Plan d'action.

- Raffermer les relations de coopération avec le Centre international des Civilisations bantous (CICIBA) dans la capitale de la République Gabonaise, à travers le département de la langue arabe et de la civilisation bantoue, créé au sein du Centre par l'ISESCO.

- Consacrer davantage d'intérêt au domaine de l'alphabétisation par l'utilisation du caractère coranique standardisé, l'exploitation des technologies de l'information et de la communication et l'élaboration de matières d'enseignement y afférentes, à l'attention des Etats Membres.

- Augmenter le budget alloué aux programmes éducatifs, scientifiques, culturels et d'information en faveur d'Al-Qods Al-Charif, au titre du budget général du prochain Plan d'Action triennal.

- Poursuivre le soutien des Etats membres pour répondre à leurs besoins en matière d'élaboration des programmes d'enseignement et tirer profit des expériences des Etats membres dans ce domaine.

- Renforcer la coopération et la coordination entre l'Organisation islamique et les organisations régionales et internationales, en particulier l'UNESCO et l'ALECSO en vue d'éviter le double emploi et de rationaliser les dépenses.

- Prolonger les périodes de stages de formation et des ateliers de travail organisés dans les domaines de compétence de l'Organisation et assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations rendues par ces stages et ateliers de façon à garantir la réalisation des objectifs qui leur sont tracés.

24- Après délibérations, le Conseil exécutif a adopté le projet de Plan d'action et budget pour les années 2007-2009, en prenant en considération les observations des membres du Conseil et a remercié le Directeur général et ses collaborateurs pour leurs efforts distingués déployés dans l'élaboration de ce document, conformément aux orientations des Etats membres et prenant en considération les mutations qui interviennent à l'échelle internationale. Le Conseil a également recommandé à la prochaine Conférence générale d'adopter le projet de Plan d'action et budget de l'Organisation pour les années (2007-2009).

25- Le Directeur général a présenté son rapport sur le projet de programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations et a expliqué qu'en vertu de la Résolution de la 8ème Conférence générale et de la décision de la 25ème session du Conseil exécutif de l'Organisation, relatives à cette question, le Directeur général a effectué des contacts avec nombre de personnalités éminentes connues pour leur apport distingué au renforcement du dialogue entre les cultures et les civilisations et jouissant d'une grande renommée dans les Etats membres et sur la scène internationale. Son Altesse Royale le Prince El Hassan bin Talal, Son Excellence Dr Mahatir Mohamed et Son Excellence Amadou Mahtar M'bow ont bien voulu accepter leur désignation en tant qu'Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations, ce qui constitue un honneur pour l'Organisation et consacre son rôle distingué en matière de dialogue entre les cultures et les civilisations. Il a proposé d'adresser des messages de remerciements et de considération aux personnalités qui ont bien voulu répondre favorablement à la proposition de l'Organisation.

26- Après délibérations, le Conseil a fait part de ses remerciements et de sa considération au Directeur général pour les efforts déployés en vue de la mise en œuvre du projet de programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations ainsi que pour son succès dans les démarches visant à obtenir l'accord de ces personnalités éminentes. Il a appelé à mettre à leur disposition les moyens nécessaires afin de leur permettre d'accomplir au mieux leur mission et à désigner d'autres personnalités musulmanes des Etats non-membres en tant qu'Ambassadeurs dans les domaines de compétence de l'Organisation.

Le Conseil a ensuite adopté le rapport du Directeur général sur le projet de programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations et a recommandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour des prochaines sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale.

27- Le Directeur général a présenté le document relatif au projet de création d'un Parlement islamique des jeunes et a expliqué que la 32ème session de la Conférence des ministres des affaires étrangères (Sanaa, juin 2005) avait adopté une Résolution portant création du Forum de la jeunesse de l'OCI pour le dialogue et la coopération. En vue d'éviter le double emploi, le Directeur général a proposé d'œuvrer en coordination et en coopération avec le Forum pour soutenir et servir les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture d'intérêt commun et a informé le Conseil que le Directeur général a été désigné membre du Conseil d'administration de ce Forum.

28- Après délibérations, le Conseil s'est félicité de la résolution de la 32ème session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères portant création du Forum de la jeunesse de l'OCI pour la dialogue et la coopération et appelé le Directeur général à agir en coordination et en coopération avec ce Forum, pour soutenir les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture d'intérêt commun.

29- Le Conseil a examiné à huis clos le point 3.2 relatif au projet d'amendement de la Charte de l'ISESCO, du Règlement intérieur de la Conférence générale, du Règlement intérieur du Conseil exécutif et du Règlement régissant le Statut d'Observateur et le point 3.3 relatif au projet d'amendement de l'Organigramme de l'ISESCO. Après délibérations, le Conseil a approuvé la Charte de l'ISESCO, le Règlement intérieur de la Conférence générale, le Règlement intérieur du Conseil exécutif et le Règlement régissant le Statut d'Observateur tels qu'amendés et annexés au présent rapport. Il a ensuite recommandé à la prochaine Conférence générale de l'adopter (Annexes : 4.5).

30- Le Conseil exécutif a décidé de tenir la 27ème session au siège permanent de l'Organisation islamique à Rabat au cours de la première moitié du mois de décembre 2006.

31- Au cours de la séance de clôture, Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO a pris la parole, a adressé aux membres du Conseil exécutif ses vifs remerciements et leur a exprimé sa profonde considération quant à leurs points de vue pertinents et propositions intéressantes, tout en les félicitant des résultats positifs de leurs travaux et réaffirmant que l'Organisation consolidera ses efforts dans le sens de répondre

aux décisions et recommandations rendues par le Conseil en vue d'élargir ses domaines d'intervention, dans le cadre des orientations qui associent l'authenticité à la modernité. Il s'est également félicité des efforts louables consentis par le Président du Conseil exécutif, qui a dirigé les séances de travail. A l'issue de son allocution, le Directeur général a appelé les membres du Conseil qui jouent le rôle d'ambassadeurs de l'ISESCO dans leurs Etats, à poursuivre leurs efforts en vue d'apporter le soutien nécessaire à l'Organisation islamique, afin que celle-ci puisse accomplir au mieux ses missions civilisationnelles.

32- Son excellence Dr Mabrouk Ali Al-Gaid, Président du Conseil exécutif de l'Organisation, a prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé ses remerciements à l'adresse des membres du Conseil et leur a exprimé sa satisfaction quant à leur coopération fructueuse et à l'action distinguée menée par son excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri à la tête de l'Organisation islamique ainsi que de la compétence de ses collaborateurs et du personnel de l'Organisation qui ont permis de réussir les travaux de la session. Il a également fait part de ses remerciements à l'adresse du Royaume du Maroc pour l'accueil chaleureux et l'aimable générosité du Royaume.

33- A l'issue des travaux de la 26ème session du Conseil, celui-ci a adressé un message de remerciements et de gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, souverain du Royaume du Maroc, pour le soutien constant que Sa Majesté prodigue à l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture ainsi que pour les responsabilités que le gouvernement marocain assume avec succès à l'échelle du monde islamique, avec à leur tête la protection de sanctuaires de l'Islam à Al Qods Al-Charif.



DECISIONS DE LA 26^{ème} SESSION DU CONSEIL EXECUTIF

(Rabat, 12-14 décembre 2005)



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1426 H / 12 - 14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 1.1
du projet d'ordre du Jour :
(Projet d'ordre du jour)**

Le Conseil exécutif,

- Se référant aux articles (23-25) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant pris connaissance du Projet d'ordre du jour des travaux de sa 26^{ème} session, objet du document (CE 26/2005/1.1 provisoire) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Adopte l'ordre du jour de sa 26^{ème} session, tel qu'il figure dans le document (CE26/2005/1.1 adopté), annexé au Rapport final de ladite session.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1426 H / 12 - 14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 1.2
de l'ordre du Jour :**

(Projet de Programme de travail de la session)

Le Conseil exécutif,

- Rappelant la Décision CE 25/2004/D.4.1 adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 25^{ème} session (Rabat, 24-27/12/2004) et dans laquelle celui-ci avait décidé de tenir sa 26^{ème} session au mois de décembre 2005, à Rabat, capitale du Royaume du Maroc;
- Tenant compte de la Décision CE26/2005/D.1.1 par laquelle le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour de sa 26^{ème} session;
- Ayant pris connaissance du Projet de Programme de travail de la présente session, tel qu'il figure dans le document (CE 26/2005/1.2 provisoire);
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Adopte le Programme de travail de sa 26^{ème} session, tel qu'il figure dans le document (CE 26/2005/1.2 amendé, adopté) annexé au Rapport final de l'actuelle session.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1426 H / 12 - 14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 2.1
de l'ordre du Jour :**

**(Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation
dans l'intervalle entre les 25^{ème} et 26^{ème} Sessions du Conseil)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur l'Article (21), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant examiné le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 25^{ème} et 26^{ème} sessions du Conseil, tel qu'il apparaît dans les documents (CE26/2005/2.1) et (CE26/2005/2.1 addenda) ;
- Ayant suivi l'exposé présenté par le Directeur général de l'ISESCO à ce propos ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions et observations exprimées par les membres du Conseil exécutif ;

décide ce qui suit :

- 1-** Adopte le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les vingt-cinquième et vingt-sixième sessions du Conseil, tel qu'il figure dans les documents (CE26/2005/2.1) et (CE26/2005/2.1 addenda), en prenant en considération les observations des membres du Conseil exécutif.
- 2-** Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour l'effort apprécié qu'ils ont déployé afin de poursuivre la mise en œuvre des programmes et rationaliser les dépenses y afférentes, en répondant, autant que faire se peut, aux besoins exprimés par les Etats membres et les communautés et minorités islamiques.
- 3-** Exalte les efforts constants déployés par le Directeur général pour élargir les domaines de coopération avec les organisations internationales et régionales et les organismes islamiques et arabes, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes.
- 4-** Approuve la présentation du Rapport à la prochaine Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1426 H / 12 - 14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 2.2
de l'ordre du Jour :**

**(Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre
de l'exercice 2004, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission
de Contrôle financier au titre de l'exercice 2004)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur :
 - * les Articles (16) et (19) de la Charte;
 - * les Articles (19), (20), (24) et (29) du Règlement financier;
 - * l'Article (21), alinéas (b, c et d) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- En application de la Résolution de la huitième Conférence générale (CG8/2003/R.2.3) et tenant compte de la Décision CE24/2003/D.2.3, adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 24^{ème} session (Téhéran, 21-25/12/2003);
- Ayant pris connaissance du Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2004, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle financier au titre de l'exercice 2004, tels qu'ils figurent dans le document (CE26/2005/2.2);
- Ayant entendu les explications du Directeur général et de ses collaborateurs à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions et observations exprimées,

décide ce qui suit :

- 1-** Adopte le Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2004, le Rapport de la Société d'Audit et le Rapport de la Commission de Contrôle financier au titre de l'exercice 2004, tels qu'ils figurent dans le document (CE26/2005/2.2).

- 2- Adresse ses remerciements aux personnalités et aux parties qui ont fait des dons de soutien à l'Organisation.
- 3- Invite le Directeur général à poursuivre ses initiatives ainsi que ses contacts avec les donateurs pour avoir un maximum de soutien à l'action de l'Organisation.
- 4- Salue les efforts que le Directeur général déploie pour l'obtention de ressources extra- budgétaires et pour les mesures pratiques qu'il a prises, avec ses collaborateurs, en vue d'affecter la plus grande part des fonds de l'Organisation à l'exécution de ses programmes et assurer la rationalisation des dépenses, ainsi que pour son souci de se conformer aux recommandations de la Commission de contrôle financier adoptées par le Conseil.
- 5- Approuve la présentation du Rapport à la prochaine Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1426 H / 12 - 14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 2.3
de l'ordre du Jour :**

(Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au

Budget de l'Organisation et le redressement de la situation

financière de l'Organisation)

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur l'Article (6) du Règlement financier ;
- Rappelant les décisions et résolutions adoptées à ce sujet lors des précédentes sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale, notamment :
 - * la résolution (CG 7/2000/R.2.5) adoptée lors de la septième Conférence générale (Rabat, 22-24/11/2000) qui a invité le Directeur général à effectuer des visites spéciales dans les Etats membres ayant des arriérés afin d'y rencontrer les responsables concernés, et à intensifier ses efforts en vue d'inciter les Etats membres de l'Organisation à verser leurs contributions et arriérés;
 - * la décision (CE 24/2003/D.3.2) adoptée lors de la vingt-quatrième session du Conseil exécutif (Téhéran, 21-25/12/2003), par laquelle le Conseil a adopté le rapport du Conseil exécutif sur les critères d'exonération des Etats membres de leurs arriérés;
 - * la résolution (CG 8/2003/R.3.2) adoptée lors de la huitième Conférence générale (Téhéran, 27-29/12/2003);
- Ayant suivi l'exposé du Directeur général à ce sujet ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des observations exprimées ;

décide ce qui suit :

- 6- Adopte le Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CE26/2005/2.3).
- 7- Réaffirme les résolutions et décisions antérieures de la Conférence générale et du Conseil exécutif – susmentionnées – prises à ce sujet.
- 8- Exprime ses remerciements et son appréciation au Directeur général pour ses démarches intenses auprès des Etats membres pour assurer le recouvrement de la plus grande partie des contributions et le renforcement de la coopération avec les Organisations internationales en vue de soutenir les programmes et activités de l'Organisation.
- 4- Remercie les Etats membres qui ont répondu favorablement à la décision du Conseil exécutif et à la résolution de la Conférence générale relatives aux facilités de règlement des arriérés dûs à l'Organisation et invite les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à y répondre en tirant profit des dispositions desdites décision et résolution avant les délais prescrits.
- 5- Invite le Directeur général à poursuivre la coordination, la concertation et les contacts avec les Etats membres ayant des arriérés, à travers les commissions nationales et les membres de la Conférence générale et du Conseil exécutif, en vue du recouvrement de ces arriérés et de la conception, d'un commun accord, de mécanismes pratiques pour y procéder, sur la base des résolutions de la Conférence et des décisions du Conseil en la matière.
- 6- Appelle le Directeur général à oeuvrer dans le sens de tirer profit des mécanismes islamiques de financement, en particulier la Zakat et le Waqf et ce, en vue d'accroître les ressources financières de l'Organisation, au profit des programmes éducatifs, scientifiques et culturels.
- 7- Approuve la présentation du Rapport à la prochaine Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1426 H / 12-14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 2.4
de l'ordre du Jour :**

**(Rapport du Directeur général sur le projet de construction
du siège permanent de l'Organisation)**

Le Conseil exécutif :

- Rappelant les résolutions et décisions des précédentes sessions de la Conférence générale et du Conseil exécutif à ce sujet, notamment la décision de la 25^{ème} session du Conseil (CE 25/2004/D.2.4) ;
- Ayant pris connaissance du « Rapport du Directeur général sur le projet de construction du siège permanent de l'Organisation », objet du document (CE 26/2005/2.4) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1- Adopte le Rapport du Directeur général sur le projet de construction du siège permanent de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CE 26/2005/2.4).
- 2- Réitère ses remerciements et sa gratitude aux hautes personnalités qui ont fait des dons pour la construction du siège permanent de l'Organisation.
- 3- Remercie le Gouvernement du Royaume du Maroc pour les facilités mises à la disposition de l'Organisation pour la construction de son siège permanent.
- 4- Remercie le Directeur général pour ses efforts constants et ses multiples contacts afin d'obtenir un soutien financier pour la construction du siège permanent de l'Organisation, et salue le Directeur général et ses collaborateurs pour la célérité et la qualité des travaux réalisés ainsi que la rationalisation des dépenses.
- 5- Inscrit ce point à l'ordre du jour de la vingt-septième session du Conseil exécutif.
- 6- Soumet la question à la prochaine Conférence générale pour examen et décision.



**Organisation islamique pour l'Education,
Les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1426 H / 12-14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 2.5
de l'ordre du Jour :**

**(Rapport du Directeur général sur le Projet de programme relatif aux
Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur l' Article (21), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant examiné le document (CE 26/2005/2.5), présenté par le Directeur général à ce propos
- Après avoir entendu l'exposé présenté, à cet effet, par le Directeur général ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions exprimés ;

décide ce qui suit :

- 1- Se félicite de l'acceptation par Son Altesse Royale le Prince El Hassan bin Talal, Son Excellence Dr Mahatir Mohamad, Son Excellence Amadou Mahtar M'Bow, de leur désignation ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations.
- 2- Remercie les personnalités précitées d'avoir répondu favorablement à leur désignation en tant qu'ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations.
- 3- Invite le Directeur général à élaborer des programmes d'action et mettre au point des activités de coordination et de concertation de haut niveau au profit des Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations.
- 4- Exprime ses remerciements au Directeur général pour les efforts consentis pour mettre en œuvre ce projet et l'invite à poursuivre, à cet effet, la coordination et la concertation avec les parties concernées.
- 5- Appelle le Directeur général à élaborer des rapports périodiques sur la question
- 6- Inscrit ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et de la Conférence générale.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1426 H / 12-14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 3.1
de l'ordre du Jour :
(Projet de création d'un Parlement islamique des jeunes)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur l'Article (21), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Rappelant la décision CE 25/2004/D.3.1 adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 25^{ème} session (Rabat, 24-27/12/2004), invitant le Directeur général à poursuivre l'étude du projet et les moyens de sa mise en oeuvre, en coordination avec le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique et les parties iraniennes concernées et à présenter un rapport à cet égard à la présente session du Conseil;
- Ayant examiné le rapport tel qu'il figure au document (CE 26/2005/3.1);
- Ayant pris connaissance de la résolution prise par la 32^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (Sanaa, République du Yémen, 28-30 juin 2005), relative à la création du **Forum de la Jeunesse de l'OCI pour le dialogue et la coopération**.
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des observations exprimées ;

décide ce qui suit :

1. Accueille favorablement la résolution de la 32^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (Sanaa, République du Yémen, 28-30 juin 2005), relative à la création du **Forum de la Jeunesse de l'OCI pour le dialogue et la coopération**.
2. Invite le Directeur général à agir en coordination et en coopération avec le Forum en vue de promouvoir et servir les questions éducatives, scientifiques et culturelles d'intérêt commun.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1425 H / 12 - 14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 3.2
de l'ordre du Jour :**

**(Projet d'amendement de la Charte de l'ISESCO,
du Règlement intérieur de la Conférence générale,
du Règlement intérieur du Conseil exécutif
et du Règlement régissant le Statut d'Observateur)**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur :
 - * l'Article (20) de la Charte ;
 - * l'Article (21), alinéa (j) du règlement intérieur du Conseil exécutif ;
 - * Décision du Conseil exécutif dans sa 25^{ème} session (CE.25/2004/D.3.4) ;
- Ayant pris connaissance du document (CE 26/2005/3.2) dans sa nouvelle version, présenté par le Directeur général à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions et observations exprimées par les membres du Conseil exécutif ;

décide ce qui suit :

- 1- Approuve les amendements proposés concernant la Charte de l'ISESCO, le Règlement intérieur de la Conférence générale, le Règlement intérieur du Conseil exécutif et le Règlement régissant le Statut d'Observateur, tels qu'ils figurent dans le document (CE 26/2005/3.2), annexé au rapport final en prenant en considération les observations formulées à cet égard par les membres du Conseil.
- 2- Remercie les Etats membres qui ont envoyé leurs observations et opinions sur les amendements proposés concernant la Charte de l'ISESCO, le Règlement intérieur de la Conférence générale, le Règlement intérieur du Conseil exécutif et le Règlement régissant le Statut d'Observateur.
- 3- Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour l'élaboration de ce document.
- 4- Approuve la présentation de ce projet à la prochaine Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1426 H / 12-14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 3.3
de l'ordre du Jour :
(Projet d'amendement de l'Organigramme de l'ISESCO))**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur :

- * l'Article (12) de la Charte ;
- * l'Article (21), alinéa (j) du règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- * Décision du Conseil exécutif dans sa 25^{ème} session (CE25/2004/D.3.4) ;

- Ayant pris connaissance du document (CE 26/2005/3.3), présenté par le Directeur général à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions et observations exprimées par les membres du Conseil exécutif ;

décide ce qui suit :

- 1-** Adopte les amendements proposés concernant l'Organigramme de l'ISESCO, tels qu'ils figurent dans le document (CE 26/2005/3.3), annexé au rapport final.
- 2-** Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour la préparation de ce document.
- 3-** Approuve la présentation du projet à la prochaine Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1426 H / 12 - 14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 4.1
de l'ordre du Jour :**

**(Projet de Plan d'action triennal
et budget pour les années 2007-2009)**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur l'Article (11) paragraphes (2) et (8) de la Charte, l'Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale et l'Article (21) alinéas (e) et (f) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant examiné le Projet de plan d'action triennal et budget pour les années 2007-2009, tel qu'il figure dans le document (CE.26/2005/4.1) ;
- Ayant suivi l'exposé présenté par le Directeur général à ce propos ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

1. Adopte le projet de Plan d'action triennal et budget pour les années 2007-2009, tel qu'il figure dans le document (CE.26/2005/4.1), en prenant en considération les remarques des membres du Conseil exécutif.
2. Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour les efforts remarquables qu'ils ont consentis afin d'élaborer à l'avance cet important document, conformément aux orientations des Etats membres et compte tenu des mutations internationales.
3. Recommande à la prochaine session de la Conférence générale d'approuver le Projet de Plan d'action triennal et budget pour les années 2007-2009.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 26^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
10 – 12 Zhul Qida 1426 H / 12-14 décembre 2005**

**Décision concernant le point 5.1
de l'ordre du Jour :**

(Date et lieu de tenue de la 27^{ème} session du Conseil exécutif)

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur les dispositions de l'Article (10) du Règlement intérieur du Conseil exécutif qui stipule que le Conseil fixe, au cours de chaque session, le lieu ainsi que la date de sa session suivante ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Tenir la vingt-septième session du Conseil exécutif durant la première moitié du mois de décembre 2006, au siège permanent de l'ISESCO, à Rabat.